



ACCUSATION DE VOL par une amie

Par **ninielenie**, le **27/04/2011** à **20:37**

BONJOUR

Je suis accusée de vol par une amie, j'ai reçu un courrier de sa part aujourd'hui, ou elle m'accuse de faits que je n'ai jamais commis : vol d'argent mais je n'ai jamais su la somme, de rubis, d'une bague de ses 20 ans, de coffrets de parfums.

Elle me dit que la police lui a conseillé de m'écrire un courrier pour restituer ses fameux biens que j'en ai jamais eu en ma possession, et que si je ne les rends pas elle m'emmènera devant le tribunal, et que la police lui a assuré qu'il mènerait une enquête pour mon soit disant train de vie trop élevé pour quelqu'un qui est au chômage (je fais de temps en temps du travail non déclaré mais qui me permet de m'offrir des vêtements ou des chaussures). Je souhaiterais savoir s'il est possible de m'accuser d'une chose que je n'ai pas commise sans preuve et jusqu'où cela peut aller?? J'ai l'intention de lui écrire un courrier pour tenter de dire que je n'ai rien avoir avec le pourquoi de sa plainte. JE VOUS REMERCIE de me répondre
bonne soirée

Par **marginen**, le **23/07/2011** à **18:47**

bonsoir,

Dans le Droit Français, la charge de la preuve incombe à celui qui accuse ! Et c'est normal, quelles preuves pouvez-vous fournir de quelque chose que vous n'avez pas commis ?

Laissez faire, c'est de l'intimidation.....

Cdt.